



Assurance vie et décès et mutilation accidentels collective

Protégez vos employés et votre entreprise avec une
assurance vie et décès et mutilation accidentels

ADMINISTRATEUR DE RÉGIME



Assurances



Protégez votre actif le plus précieux

Les employés sont le noyau dur de toute entreprise prospère. Que vos employés s'occupent d'assembler des produits, de rencontrer des clients ou de faire les comptes, votre entreprise ne pourrait fonctionner sans eux. En outre, lorsque vous réussissez à attirer les meilleurs talents et à les garder intéressés, votre entreprise se trouve en position favorable pour prospérer.

En bénéficiant de l'assurance vie collective RBC, vos employés ont la certitude d'avoir la protection financière dont ils ont besoin pour eux et pour leurs proches, s'il devait leur arriver quelque chose. Non seulement votre entreprise se fera remarquer par des talents potentiels, mais elle accroîtra la satisfaction et le maintien en poste des employés.

Avec RBC Assurances® comme fournisseur de vos assurances collectives, vous constaterez que l'assurance vie collective RBC est simple et facile à comprendre, et que vous pouvez la gérer sans difficulté. La couverture peut être aisément personnalisée selon les besoins particuliers de votre entreprise, quelle que soit la taille de votre organisation.

La plupart des employeurs canadiens pensent que le fait d'offrir des avantages sociaux leur procure un avantage sur le plan de l'embauche et augmente la productivité des employés. Or, de nombreux employeurs ne mettent pas en œuvre les programmes nécessaires pour tirer profit de ces avantages.

Source: Benefits Canada, «Small businesses can benefit from benefits programs », 2011

Protection financière pour la famille

Le décès d'un proche constitue une dure épreuve sur le plan affectif pour n'importe quelle famille. Mais lorsque la personne décédée était aussi le principal soutien de la famille, la situation peut être exacerbée par des soucis financiers. L'assurance vie collective RBC peut aider à atténuer le stress financier. Elle

prévoit le paiement d'une somme forfaitaire au comptant au conjoint survivant, aux enfants ou à d'autres bénéficiaires. Le bénéficiaire peut utiliser les fonds pour régler les dépenses courantes, rembourser en partie le prêt hypothécaire sur la maison, réduire les dettes ou couvrir les frais d'études des enfants. Il n'y a aucune restriction sur la manière dont les fonds peuvent être utilisés. En outre, le versement du capital-décès n'est jamais imposable. Vous décidez du montant de la couverture. Vous pouvez choisir entre un montant forfaitaire ou un multiple du salaire de l'employé.

Si votre employé quitte l'entreprise, il peut transformer son assurance vie collective RBC en une police d'assurance vie individuelle, lui assurant ainsi de demeurer couvert.

En outre, le capital-décès offre une flexibilité appréciable pour aider à atténuer le fardeau financier lors de situations particulièrement difficiles. Si un employé est atteint d'une maladie terminale et que son espérance de vie est d'au plus 12 mois, il peut recevoir une prestation d'invalidité en cas de maladie en phase terminale. La prestation peut être utilisée pour payer des soins palliatifs à domicile, à couvrir un traitement non couvert par le régime provincial d'assurance maladie ou à régler d'autres dépenses liées à la maladie. Le reste de la prestation est versé au décès.

Protection pour les autres membres de la famille

L'assurance vie collective RBC couvre non seulement vos employés, mais également leur conjoint et leurs enfants. Après tout, chaque membre de la famille compte.

L'assurance vie des personnes à charge verse une prestation non imposable au décès d'un conjoint ou d'un enfant. L'argent peut servir à couvrir les frais funéraires d'un enfant ou les dépenses et les tâches qu'assumait le conjoint.

Souscription d'une couverture plus élevée

Vos employés ont probablement des besoins en assurance différents, selon leur mode de vie, leurs obligations financières et le nombre de personnes à charge. Certains d'entre eux peuvent souhaiter souscrire un montant d'assurance supérieur à celui prévu par la police de base. Grâce à l'**assurance vie facultative**, les employés sont libres de souscrire un montant d'assurance additionnel pour les eux-mêmes, leur conjoint et enfants à charge au moyen de retenues salariales pour couvrir les primes supplémentaires. Cette décision revient entièrement aux employés, et la protection accrue ne vous coûte rien, ni à vous ni à votre entreprise.

Soutien en cas d'accident

Un accident peut arriver à n'importe qui, n'importe où et à tout moment. Avec RBC Assurances, vos employés sont couverts par leurs garanties collectives en tout temps, même lorsqu'ils ne sont pas au travail.

L'**assurance décès et mutilation accidentels (DMA)** prévoit le paiement d'un montant additionnel au bénéficiaire d'un employé si ce dernier décède des suites d'un accident. L'assurance DMA offre une compensation financière si l'accident cause le décès ou la perte d'un bras, d'une jambe, de la vue, de l'ouïe, de la parole et plus encore. Elle comprend également un certain nombre d'autres garanties, conçues pour aider votre employé et sa famille à s'adapter à leur nouvelle situation.

Ces autres garanties sont notamment les suivantes :

- **Garde d'enfants**, pour que les enfants de votre employé puissent continuer de suivre leur programme habituel si l'un des parents décède par suite d'un accident.
- **Prestations pour études** pour les enfants à charge plus âgés, afin de payer les droits de scolarité, leur hébergement et autres frais connexes.
- **Frais de déplacement** pour permettre à un proche de se rendre au chevet d'un employé pendant que celui-ci est hospitalisé, lorsque l'hospitalisation a été recommandée par le médecin traitant ou un chirurgien.
- **Aménagement du domicile ou du véhicule** pour aider à améliorer la qualité de vie d'un employé ; en effectuant les aménagements nécessaires, un employé ayant besoin de se déplacer en fauteuil roulant pourrait, par exemple, continuer de conduire sa voiture ou de monter ou descendre les escaliers.
- **Physiothérapie** pour aider un employé à se réadapter à la vie après un accident.
- **Formation professionnelle du conjoint** pour permettre au conjoint d'un employé d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles qui l'aideront à obtenir un emploi dans une profession pour laquelle il n'aurait peut-être pas eu les qualifications requises auparavant.

Ce ne sont là que quelques-unes des garanties complémentaires offertes pour aider les employés et leur famille à composer avec une perte ou un décès imprévu. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller.

Les Solutions d'assurance collective de RBC Assurances offrent une gamme complète de produits visant à procurer à vos employés et à leur famille la protection qu'ils méritent et à faire de votre entreprise un lieu où il fait bon travailler.

Parlez à votre conseiller en assurance collective ou communiquez avec RBC Assurances au 1 855 264-2174 ou visitez rbcassurances.com/assurancecollective pour en savoir plus.



Assurances

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC.

© / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence

Toutes les structures de régime sont assujetties à l'approbation de la Tarification. Certaines limites et exclusions s'appliquent. Les caractéristiques et les plafonds relatifs aux garanties peuvent varier en fonction de la taille du groupe.

Il est interdit d'apporter des modifications à ce document sans obtenir au préalable notre consentement.